

**Refonte de la norme IFRS sur les
instruments financiers :
quelles avancées à fin 2011 ?**

Christine Lallouette, Deloitte

Agenda

Projets et calendrier

Refonte de la norme IAS 39

Projet du FASB

Questions ?

Projets Instruments financiers

Projets actifs

Refonte IAS 39

- **Phase I** : Classement et Evaluation des IF (IFRS 9 12/11/10)
- **Phase II** : Dépréciation des actifs financiers (évalués au coût amorti)
 - Nouvel ED attendu pour 1er semestre 2012
- **Phase III** : Comptabilité de couverture
 - Principes généraux : Projet pour revue déc. 2011 - Norme finale 1er semestre 2012
 - Macro-couverture : ED attendu pour 1er semestre 2012
- **Compensation des actifs et passifs financiers**

~~Amendement d'IAS 32 et IFRS 7 attendu d'ici fin décembre 2011~~

Projets finalisés

Décomptabilisation des IF

- **Dispositions IAS 39 maintenues** et intégrées dans IFRS 9 (12/11/10)
- **IFRS 7 amendé** : Informations à fournir sur les transferts d'actifs financiers (Oct. 2010, applicable exercices ouverts à compter du 1/07/11)

Projets abandonnés

Distinction Dette/CP (FICE)

- **Projet séparé – projet conjoint IASB/FASB**

retardé

Calendrier – A novembre 2011

Projets liés à la crise financière	Q4 2011	H1 2012	H2 2012	MoU	Projet conjoint
IFRS 9: Refonte IAS 39					
Date d'application obligatoire IFRS 9	Finalisation				
Dépréciation		Nouvel ED		√	√
Comptabilité de couverture					
1/ Principes généraux	Projet pour revue	IFRS		√	
2/ Macro-couverture		ED			
Compensation des actifs et passifs financiers	IFRS			√	√

Agenda

Projets en cours et calendrier

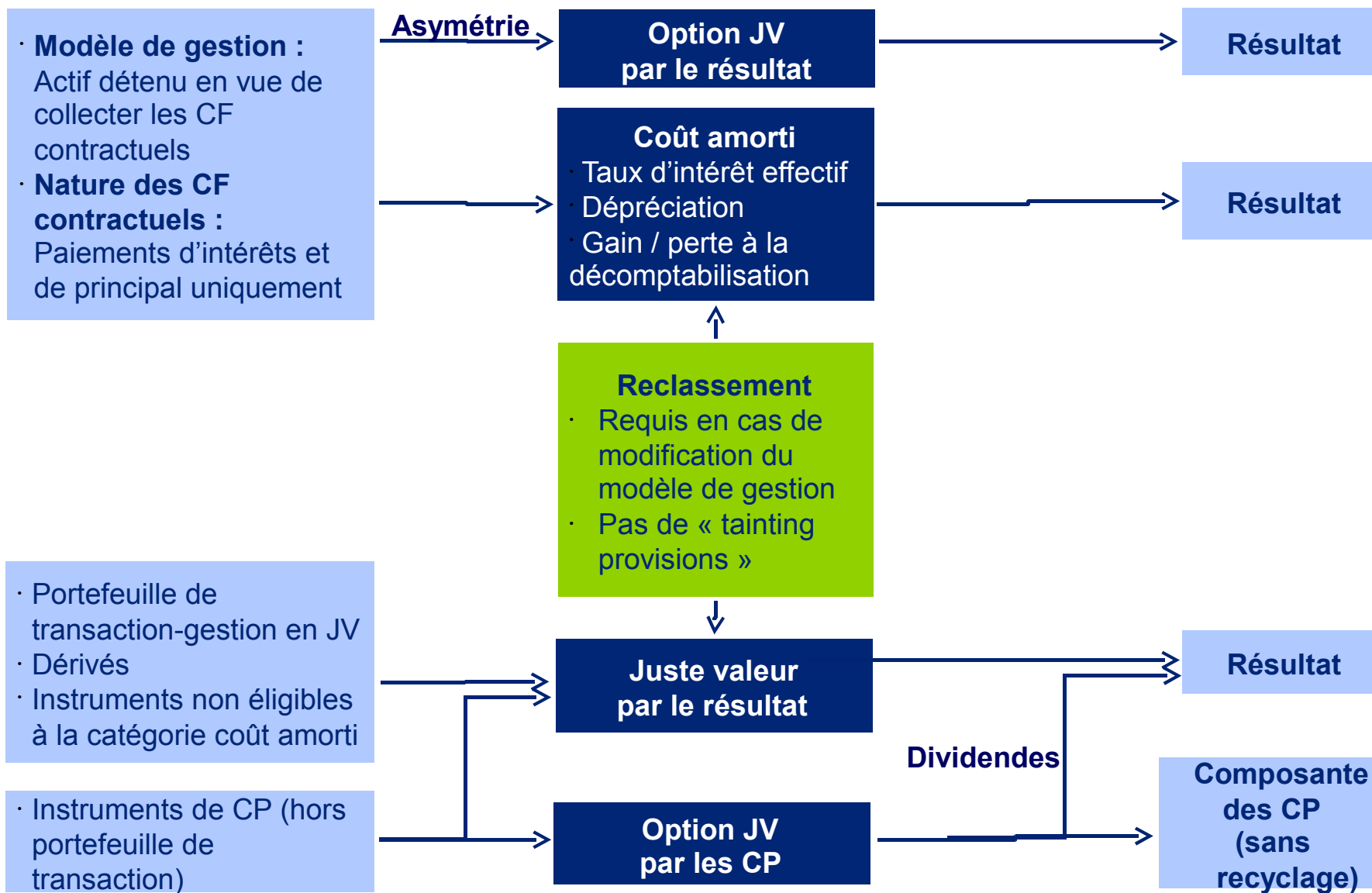
Refonte de la norme IAS 39

- IFRS 9 - Classement et évaluation
- Phase II Dépréciation des actifs financiers
- Phase III Comptabilité de couverture
- Compensation

Projet du FASB

Questions ?

IFRS 9 - Modèle de base pour les actifs financiers



IFRS 9 - Modèle pour les passifs financiers

Modèle IAS 39 **maintenu**

- DEUX catégories : Transaction (FVTPL) vs. autres passifs (Coût Amorti)
- Bifurcation des dérivés incorporés maintenue
- Option Juste Valeur (asymétrie, dérivé incorporé, gestion sur base de JV)

Modifications

Passifs financiers en option JV : comptabilisation **en OCI** des variations de JV relatives au « spread » de crédit de l'émetteur

- Pas de recyclage ultérieur, même en cas de rachat avant maturité
- Possibilité de transferts dans une autre composante des CP
- Mesure de l'effet lié au risque de crédit propre : variations de valeur hors variations de valeur des risques de marché (autres méthodes acceptées)

Elimination de l'exception permettant la comptabilisation au coût
 **dérivés sur instruments de CP non cotés**

IFRS 9 - Quelles évolutions attendues ?

Date d'application obligatoire de la norme

- ED publié – fin de la période de commentaires le 21 oct. 2011
- Décisions
 - Application obligatoire au 1er janvier 2015
 - Pas de retraitement obligatoire des comparatifs
 - Tableau de passage IAS 39 - IFRS 9 en date de première application

Des modifications ciblées à prévoir ?

- Interaction avec le projet Assurance
- Convergence avec le FASB
- Questions d'application pratique et clarifications

Phase II – Dépréciation des actifs financiers

Zone de problème significatif identifiée pendant la crise

- Approches non homogènes selon l'instrument/catégorie
- Difficulté d'identification des éléments déclencheurs
- Notion de perte significative OU prolongée
- Comptabilisation tardive des pertes, pro-cyclicité

**Nouvelle approche
Modèle de provisionnement sur
base du risque de crédit attendu**

Approche conjointe IASB et FASB - juillet 2011

- Allocation des actifs financiers dans trois strates (« buckets »)
- Modèle dit « **relatif** » : refléter la détérioration ou l'amélioration de la qualité de crédit des actifs au cours du temps

T0 : Niveau 1



- Seuil bas : < probable

- ne peut ignorer les données de marché

Phase II – Dépréciation des actifs financiers

Transfert entre les niveaux SI :

- Risque de crédit augmente et l'incertitude de collecter les flux est significative
- Gestion du risque de crédit, par l'entité, devient plus active



Principes à préciser (événements déclencheurs, seuils, ...)

Niveaux 2 et 3 : estimation des pertes attendues sur la durée de vie restante de l'instrument

Phase III – Comptabilité de couverture

Constats

- Ensemble de règles **complexes et arbitraires**
- « Accounting drives risk management »
- Pas de traduction fidèle des activités de gestion des risques

**Projet découpé en
DEUX phases**

Principes généraux de couverture

- Positions nettes, composantes en risque, portions, risques financiers vs. non financiers, efficacité, présentation au bilan et au compte de résultat, informations en annexe...

Macro-couverture

- Couverture de portefeuilles
- Non limité aux seuls risques financiers

Phase III – Comptabilité de couverture

Décisions provisoires

- Éléments couverts
- Instruments de couverture
- Documentation et efficacité
- Couverture de juste valeur
- Autres sujets

Comptabilité de couverture

Éléments couverts

Modifications

Couverture d'instruments de CP classés en FVTOCI

- **Modification par rapport à l'exposé-sondage**
 - Autorisé : sans recyclage, et avec inefficacité en résultat

Couverture de portefeuilles

- **Modification de la règle actuelle présente dans IAS 39**
 - Les variations de JV des éléments composant le portefeuille ne doivent pas nécessairement être proportionnelles aux variations de JV du portefeuille

Sans changement

Couvertures asymétriques possibles : « One-sided risks »

Comptabilité de couverture

Positions agrégées et positions nettes

Prise en compte des pratiques courantes de gestion des risques

Des ouvertures notables

Positions agrégées

- Possibilité d'agréger des non dérivés avec des dérivés - position synthétique couverte
 - Dérivé agrégé pas nécessairement documenté en couverture de l'exposition avec laquelle il est agrégé

Couverture sur base nette autorisée dans certains cas

- Possible uniquement pour les couvertures de CFH du risque de change
 - En regroupant au sein d'un même portefeuille des achats/ventes, actifs/passifs...
 - **Même si les CF couverts affectent des périodes différentes**
 - Documenter comment les éléments couverts affectent le résultat des ≠ périodes
- Présentation des gains/pertes de couverture **sur une ligne séparée**

Comptabilité de couverture

Couverture de proportions / portions et composantes

Modifications

Possibilité de documenter sur base de proportion OU **portion**

- › Restriction pour les instruments remboursables par anticipation : effet du RA à inclure dans la valorisation de l'élément couvert

Couverture de composantes

› **Composantes spécifiées contractuellement**

- Autorisé pour les contrats financiers ET non-financiers
- Ex. Couverture d'une formule de prix d'un contrat d'achat de matières premières
- Restrictions si composante excède les flux contractuels de l'élément couvert

› **Composantes non spécifiées contractuellement**

- Composante en risque « separately identifiable and reliably measurable »
- Evaluation des faits / circonstances (structure du marché auquel le risque se rapporte et sur lequel a lieu l'opération de couverture)
- Risque inflation non spécifié au contrat ne peut être désigné comme composante en risque : présomption réfutable

Comptabilité de couverture

Instrument de couverture – Options

Des ouvertures notables

Couverture avec des options

- Traitement similaire à celui des primes payées sur des contrats d'assurance
- **Deux types de couverture**
 - Couverture de **transaction future**
 - ex. couverture d'un achat futur de matière première
 - Variations de JV relatives à la valeur temps enregistrées en OCI et recyclées en application des principes généraux d'IAS 39
 - Couverture d'instruments **dans la durée**
 - ex. couverture d'un stock de matières premières
 - Variations de JV relatives à la valeur temps enregistrées en OCI et partie de la prime payée initialement qui se rapporte à la période sont recyclées en résultat
 - Utilisation d'un rythme d'amortissement déterminé de manière rationnelle
- **Possibilité de combiner des options entre elles**
 - **Sans qu'elles résultent d'un même contrat**
 - **SI** l'instrument de couverture n'est pas une option nette vendeuse

Comptabilité de couverture

Instruments de couverture – Change à terme

Des ouvertures notables

Couverture avec des changes à terme

- Extension des nouvelles dispositions relatives aux options
 - Composante taux initiale reprise en résultat sur une base rationnelle
 - Différence entre l'amortissement cumulé et les variations ultérieures de JV différée en capitaux propres

Comptabilité de couverture

Instruments de couverture – Autres

Modifications

Non dérivés

- Eligibles **SI** comptabilisés à la JV par résultat
- Att! Passifs comptabilisés à la JV sur option non éligibles

Couverture du risque de crédit par des dérivés de crédit

- Option JV plus flexible pour les expositions présentant un risque de crédit
 - Prêts, obligations, engagements de prêter...
 - Dès la comptabilisation initiale ou ultérieurement
 - Pour une composante du montant nominal plutôt ou pour la totalité de l'instrument
 - Arrêt ultérieur possible

Sans changement

Instruments monétaires intragroupe - non éligibles

Comptabilité de couverture

Documentation et efficacité

Modifications

Objectifs de la couverture

- **Relation économique** entre l'élément couvert et l'instrument de couverture **avec effet de compensation**
 - Risque de crédit peut réduire / modifier l'effet de compensation
- **Documentation fondée sur la relation de couverture économique**
 - Utilisation du ratio de couverture utilisé en gestion **Sauf cas particulier**
 - ex. ratio déterminé en vue d'obtenir un effet comptable donné
 - Postérieurement, ajustement du ratio de couverture **SI** réajusté en gestion

Suppression du test 80-125%

Sans changement

Toute inefficacité est comptabilisée en résultat

- Effets liés au risque de crédit, effet temps...

Inefficacité à comptabiliser sur la base de la méthode « **dollar offset** »

Comptabilité de couverture

Comptabilité de juste valeur

Constats

- Mécanismes CFH - FVH différents ➡ Complexité
- Ajustement de l'élément couvert ➡ base d'évaluation \neq JV, et \neq coût amorti

Maintien des règles actuelles

Comptabilités de FVH/ CFH inchangées

Modifications

- Une note unique sur les relations de couverture de CFH et de FVH
 - Notamment effet des activités de gestion des risques
- Information supplémentaire FVH : montant de l'ajustement pratiqué sur l'élément couvert
 - Au bilan, ajustement +/- de la valeur comptable de l'instrument couvert

Comptabilité de couverture

Autre sujets

Modifications

Arrêt des relations de couverture

- **Arrêt volontaire prohibé** tant que les objectifs initiaux de la relation de couverture et l'ensemble des autres critères sont remplis

Non financiers - Contrats d'achat/vente avec règlement net

- **Extension de l'option JV aux contrats non financiers dits « own use »...**
- **SI** permet d'éliminer ou de réduire significativement une asymétrie comptable

Non financier - « Basis adjustment » devient **Obligatoire**

Sans changement

Couverture du risque de change - Engagements fermes

- Choix **libre** entre FVH et CFH **maintenu**
- Choix relation de couverture par relation de couverture

Phase III – Macro-couverture

Principaux problèmes relevés dans l'approche actuelle IAS 39

- Ne s'applique pas au non financier
- Non prise en compte des effets de portefeuille et des positions nettes
- Couverture de portefeuilles sur base de proportions uniquement
- Exclusion des dépôts à vue

Quelques avancées de portée encore limitée...

- Couverture de portions possible MAIS restriction SI options de RA
- Couverture de positions nettes limitée aux couvertures de change
- Restrictions si composante excède les flux contractuels de l'élément couvert

**Discussions
préliminaires**

Aucune décision prise à ce stade

- Alignement comptabilité de couverture et objectifs de gestion des risques ?

Compensation des actifs et passifs financiers

Différence de principes IASB vs. FASB

- Plus de flexibilité côté FASB (dérivés – « MNA » Master Netting Agreements)

ED conjoint publié en janvier 2011

- Alignement sur principes IASB
- Informations en annexe renforcées

Tables-rondes

- Pas de consensus ➡ décision de maintenir les deux dispositifs
- Comparabilité via Information en annexe
- Clarifications IASB
 - Notion de droit à compenser
 - Systèmes de règlement brut (cas des chambres de compensation)

Amendements IAS 32 et IFRS 7

- A compter du 1/1/2014 et 1/1/2013 respectivement
- Application rétrospective - Etats financiers annuels et intermédiaires

Agenda

Projets en cours et calendrier

Refonte de la norme IAS 39

Projet du FASB

Questions ?

Vers une convergence IASB – FASB ?

	L'IASB et le FASB travaillent ensemble ?	Consensus?	L'IASB et le FASB vont-ils travailler ensemble?
Classement et évaluation des actifs/passifs financiers	Publication FASB prévue fin 2011 (1)	?	Publication par l'IASB du document FASB début 2012? Modifications IFRS 9?
Dépréciation	Oui Publication d'un nouvel ED prévue début 2012	Oui?	
Comptabilité de couverture (général)	Non	-	Nouvelles délibérations à organiser (FASB)
Comptabilité de couverture (macro)	Non	-	?
Compensation	Oui	Non	

(1) Suite à la publication en mai 2010 d'un *Accounting Standards Update (ASU), Accounting for Financial Instruments and Revisions to the Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities*

Critères FASB - Classement et évaluation

DEUX séries de critères

- Caractéristique des flux de trésorerie
- Modèle de gestion

ETAPE 1 : Sont classés dans la catégorie FV-NI les instruments suivants :

- Les dérivés
- Les actions
- Les instruments de dette achetés, originés ou émis **qui ne remplissent pas les critères de flux de trésorerie suivants :**
 - ✓ Un montant est transféré au débiteur (émetteur) à l'origine qui sera retourné au créancier (investisseur) à la maturité, qui est le montant principal du contrat ajusté de toute décote ou prime à l'achat
 - ✓ L'instrument de dette ne peut être contractuellement prépayé ou autrement réglé de telle manière que l'investisseur ne puisse substantiellement récupérer la quasi-totalité de son investissement initial, autrement que par son propre choix."

N.B. Créances client/dettes fournisseur remplissent généralement ces critères

ETAPE 2 : Le classement des instruments de dette qui remplissent les critères de flux de trésorerie dépend du **modèle de gestion** de l'entité

Critères FASB - Classement et évaluation

Actifs financiers

Modèle coût amorti

- Stratégie de l'entité initialement est axée principalement sur la collecte de la quasi-totalité des flux de trésorerie contractuels
- + Capacité du détenteur de l'instrument de gérer le risque de crédit (négociation d'un ajustement potentiel des flux de trésorerie contractuels avec la contrepartie dans le cas d'une perte de crédit potentiel). Ventes ou règlements nets limités à des circonstances qui minimisent les pertes dues à la détérioration du crédit
- + Actifs non destinés à la vente en date de comptabilisation initiale

Modèle FV-OCI

- Objectif = maximiser le rendement par la collecte des flux de trésorerie ou la vente de l'actif OU gérer le taux d'intérêt ou le risque de liquidité de l'entité en détenant ou en vendant l'actif
- + Actifs non destinés à la vente en date de comptabilisation initiale

Modèle FV-NI

- Les actifs sont destinés à la vente en date d'acquisition
- Ou sont gérés activement et suivis en interne sur la base de la JV et ne répondent pas aux critères définis pour la catégorie FV-OCI

Pas de reclassement possible entre catégories

Critères FASB - Classement et évaluation

Passifs financiers et instruments hybrides

DEUX catégories comptables pour les Passifs Financiers

- **FV-NI**
 - Passifs financiers pour lesquels l'entité envisage une transaction ultérieure à la JV
 - Ou Ventes à découvert
- **Coût amorti : catégorie par défaut**
 - Tous les autres passifs financiers

Contrairement à IFRS 9, maintien du principe de séparation des dérivés incorporés

- Dérivés incorporés séparés mesurés à la FV-NI
- Classement et évaluation du contrat hôte en fonction du respect ou non des règles régissant le classement dans chaque catégorie et appliquées au contrat dans son ensemble

FASB - Classement et évaluation

Comparaison avec IFRS 9 – Actifs financiers

IFRS 9

Quatre catégories d'actifs financiers

1. **FVTPL** (catégorie par défaut)
2. **JV sur option** (si asymétrie comptable)
3. **Coût amorti** (pour certains instruments de dette seulement)
4. **FVTOCI** (option - investissements en actions uniquement)

FASB

Trois catégories d'actifs financiers

1. **FV-NI** (dérivés, actions, actifs financiers de dette destinés à la vente, activement gérés sur une base de JV ou qui ne répondent pas aux critères de CF)
2. **FV-OCI** (actifs financiers de dette répondant aux critères de CF, qui ne sont pas destinés à la vente, et pour lesquels la stratégie de l'entité est de maximiser le rendement ou gérer le risque de taux/liquidité de l'établissement)
3. **Coût amorti** (actifs financiers de dette répondant aux critères de CF, qui ne sont pas destinés à la vente, et pour lesquels la stratégie de l'entité est principalement de collecter les CF)

FASB - Classement et évaluation

Comparaison avec IFRS 9 – Passifs financiers

IFRS 9

Trois catégories de passifs financiers

1. **FVTPL** (requis pour le portefeuille de transaction et les dérivés passifs)
2. **Juste valeur sur option** (si asymétrie comptable, gestion sur la base de la JV ou dérivé incorporé), avec gains/pertes de risque propre de crédit enregistrés dans les capitaux propres
3. **Coût amorti** (catégorie par défaut)

FASB

Deux catégories de passifs financiers

1. **FV-NI** (Dérivés passifs, OU Passifs financiers répondant aux critères des CF mais pour lesquels l'entité envisage une transaction ultérieure à la JV, OU ventes à découvert OU passifs financiers ne répondant pas aux critères des CF)
2. **Coût amorti** (Tous les autres passifs financiers)

Agenda

Projets en cours et calendrier

Refonte de la norme IAS 39

Projet du FASB

Questions ?